

**DÉCISION SUR LE RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION EN AFRIQUE
Doc. Assembly/AU/8(XXII)**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la décision de la vingt et unième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en mai 2013 sur la nécessité de consolider le leadership de l'Afrique dans le processus de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
2. **FÉLICITE** le Gouvernement de la République de Namibie d'avoir accueilli la onzième session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) en septembre 2013, et pour son accession à la présidence de la Convention pour les deux prochaines années ;
3. **FÉLICITE** la Commission et les partenaires pour les efforts qu'ils ont faits pour renforcer la visibilité de l'Afrique à la COP.11/UNCCD qui a eu lieu à Windhoek (Namibie) et **APPROUVE** la Déclaration de Namib adoptée lors de cette Conférence ;
4. **RENOUVELLE** son engagement à l'égard de la Déclaration de Namibie qui vise à renforcer la mise en œuvre de l'UNCCD en Afrique afin de résoudre les problèmes de la dégradation des terres, de la désertification, de la perte de la biodiversité et de la sécheresse et de promouvoir le développement durable sur le Continent ;
5. **APPROUVE** la création d'un Groupe de travail africain sur la désertification et la gestion durable des terres, dont la réunion inaugurale sera convoquée par la Commission ;
6. **DEMANDE** à la Commission d'évaluer et de renforcer le Mécanisme africain de Coordination afin de promouvoir l'implication de l'Afrique dans les processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
7. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission, en collaboration avec les partenaires, d'apporter son soutien aux CER et aux États membres pour la révision du Programme d'action régional de lutte contre la désertification en Afrique pour l'aligner sur la Stratégie décennale de l'UNCCD ;
8. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de rationaliser et de renforcer ses services spécialisés, en particulier le Centre de recherche et de développement des cultures vivrières en zone semi-aride (SAFGRAD) et l'Unité de changement climatique et de désertification afin qu'ils servent de plates-formes dynamiques et efficaces d'orientation, de partage d'expériences et de coordination entre les centres africains d'excellence sur la désertification.

2013

Decision on enhancing the implementation of the United Nations Convention to combat desertification in Africa Doc. Assembly/AU/8(XXII)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/416>

Downloaded from African Union Common Repository